



Saint-Cloud

recueil des textes officiels de la ville • Avril 2019/n°199

SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 31 janvier 2019	pages 1 à 18	■ État civil	page 20
■ Actes d'urbanisme	pages 19	■ Qualité de l'eau	page 21

CONSEIL MUNICIPAL, RÉUNION DU 28 MARS 2019 sous la présidence d'Éric Berdoati, maire COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

En vertu de l'article.2121-25 du CGCT :
Publication et affichage en date du 5 février 2019

Appel : 27 présents.

Brigitte PINAULDT, Capucine du SARTEL, Clémence JOMIER, Alexandre BOCQUILLON, Céline MARTIN, Marlène LABATUT, Loïc GUERIN et Xavier BRUNSCHVICG ont donné pouvoir respectivement à Éric BERDOATI, Nicolas PORTEIX, Caroline CHAFFARD-LUÇON, Dominique LEBRUN, Anne COVO, Sophie MICHAUD, Elisabeth CALGARO et Catherine NADO.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du **Conseil municipal du 31 janvier 2019** est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des **52 décisions** qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil municipal :

Marchés de travaux et missions consécutives (4 décisions) :

- Mission de contrôle technique, mission de sécurité et de protection de la santé des travailleurs dans le cadre de l'opération de démolition / reconstruction de l'îlot des Avelines (2 décisions);
- Modification n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la conception, l'exécution et la réception d'un système de chauffage et de ventilation aux 3 Pierrots;
- Marché de désamiantage des gaines de ventilation dans les vestiaires et dans divers locaux du gymnase du centre sportif des Tourneroches avant les travaux de chauffage et de ventilation.

Marchés et contrats : fournitures et prestations de services (14 décisions) :

- Prestations de design, de refonte intégrale, d'hébergement et de maintenance évolutive, correc-

tive du site Internet de la Ville, des sites des 3 Pierrots et du musée des Avelines et mise en place d'une application mobile Ville ;

- Conception et réalisation de deux maquettes 3D comme supports pédagogiques pour les projets d'aménagement du marché des Avelines et de l'Îlot de la Source ;
- Suivi d'impact médiatique de la Ville sur Internet et sur les réseaux sociaux ;
- Réalisation et impression de supports de communication - saisons culturelles des 3 Pierrots de 2019 à 2023 ;
- Achat d'une prestation hébergement pour un séjour de vacances ;
- Mise à disposition de la ville des installations sportives du parc départemental du Pré Saint-Jean ;
- Avenant au contrat de location d'un minibus urbain sans chauffeur pour assurer le transport du Clodoald ;
- Contrat d'hébergement et de maintenance d'un progiciel (2 décisions) ;
- Maintenance de progiciels et de logiciel (2 décisions) ;
- Maintenance pour la billetterie du musée des Avelines ;
- Location de deux machines de mise sous plis et d'une machine à affranchir (2 décisions).

Affaires juridiques et domaniales (24 décisions) :

- Convention de l'exposition *Les derniers feux du Palais de Saint-Cloud* du 10 octobre 2019 au 23 février 2020 au musée des Avelines, coproduite par le musée et par le Mobilier national ;
- Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'équipements techniques de communications électroniques et audiovisuelles, 4, rue du Mont-Valérien ;
- Prêt pour une exposition du 1^{er} au 15 avril 2019 à la médiathèque ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché public des assurances ;
- Avenant n° 4 au contrat d'assurance « prévoyance statutaire » ;
- Modifications n° 1 aux lots 1 et 2 de l'accord-cadre pour l'achat de fournitures de bureau, de matériel pédagogique et de travaux manuels ;
- Mise à disposition de locaux à l'association Ligue de l'enseignement des Hauts-de-Seine ;

- Mise à disposition de la salle Lino Ventura au lycée Alexandre-Dumas ;
- Autorisation d'occupation temporaire du gymnase Saint-Exupéry ;
- Occupation temporaire du domaine public pour l'installation de points de vente à l'intérieur et sur le parvis des 3 Pierrots, dans le cadre des spectacles programmés du 14 mars au 25 mai 2019 (2 décisions) ;
- Occupation temporaire du stade des Coteaux par le comité d'établissement Dassault le 4 avril 2019 ;
- Conventions d'occupation domaniale pour des logements (9 décisions) ;
- Désaffectation d'un parking situé 50, rue de la Porte jaune ;
- Opération de régulation des collections de la médiathèque ;
- Aliénation d'un véhicule.

Urbanisme (2 décisions) :

- Dépôt d'une demande de permis de démolir ;
- Dépôt de déclaration préalable relative à un projet de couverture.

Manifestations municipales (7 décisions) :

- Mise en place d'une opération de promotion des spectacles des 3 Pierrots ;
- Animation scientifique pour enfants samedi 9 février 2019 et spectacle de marionnettes samedi 23 février 2019 à la médiathèque (2 décisions) ;
- Animation de la fête nationale du dimanche 14 juillet 2019 ;
- Cession de droits d'exploitation de spectacles aux 3 Pierrots (2 décisions) ;
- Paiement des frais de déplacement et de restauration d'un réalisateur de film et de ses accompagnateurs lors d'une avant-première du 22 mars 2019 aux 3 Pierrots.

Régies municipales (1 décision) :

- Création d'une régie d'avances pour un séjour à Tamié du 2 au 9 mars 2019.

COMMUNICATIONS

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

Mes Chers Collègues,

Le 7 décembre 2017, le Préfet des Hauts-de-Seine décidait par arrêté préfectoral de placer la ville de Saint-Cloud en état de carence, comme neuf autres communes du département.

Cette décision - prise arbitrairement sans jamais tenir compte des spécificités de notre commune : aucun foncier disponible, cherté du foncier, développement pourtant réel du logement social durant toutes ces années - a toujours été contestée par notre majorité. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'attaquer l'État. Je comprends parfaitement que certains aient pu être surpris, voire choqués par cette décision. Certes, c'est inhabituel et probablement peu conforme aux convenances, mais comme le disait le Cardinal de Richelieu : « *En matière d'État, qui a la force a souvent la raison.* »

Les collectivités locales vivent, évoluent et développent des projets dans le cadre des prérogatives que la Constitution leur confère. C'est tout simplement dans ce cadre, celui du droit administratif, que je mène cette action contre la décision du Préfet. Car je vais vous faire un aveu : j'aime Saint-Cloud et je n'accepterai jamais que notre commune soit injustement sanctionnée. Mon rôle en qualité de maire de la ville est de défendre les intérêts de Saint-Cloud et ceux des Clodoaldiens. Que chacune et chacun l'entendent bien, rien ne me fera faiblir sur ce sujet.

Mardi 26 mars 2019 le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rendu son jugement par ordonnance dans le cadre d'une procédure en référé engagée par la ville. Cette décision est la suivante : l'exécution de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2017 est suspendue jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la requête de la commune de Saint-Cloud. En clair, depuis la publication du jugement et tant que le dossier n'est pas jugé au fond, notre ville n'est plus carencée. Même si cette décision n'est pas définitive, c'est à n'en pas douter une première victoire et la ville a bien été inspirée de faire valoir son droit.

Depuis hier, nous disposons à nouveau de la gestion du contingent municipal. Depuis hier, le Préfet des Hauts-de-Seine ne dispose plus du droit de préemption sur la ville de Saint-Cloud. Depuis hier, la pénalité financière infligée injustement à la ville n'est plus applicable. Depuis hier enfin, la ville

instruit en conscience et sans tutelle les permis de construire.

Loin des débats d'idéologues sectaires qui malheureusement s'érigent trop souvent en donneurs de leçons, je pense qu'il est grand temps pour Saint-Cloud mais plus largement pour notre pays de revisiter non pas la loi SRU mais la loi ALUR et la loi Égalité Citoyenneté qui sont à l'origine de la situation que nous connaissons.

Je formule donc plusieurs propositions.

Premièrement, il faut impérativement ramener le taux cible de logements sociaux dans une commune à 20 %, il est aujourd'hui à 25 %.

Deuxièmement, il faut redonner aux maires la délégation de gestion du contingent préfectoral.

Troisièmement, il faut tenir compte des situations urbaines et ne pas appliquer technocratiquement les mêmes règles dans une commune urbaine et une commune rurale.

Quatrièmement, il est urgent de relever les plafonds de revenus pour permettre à un plus grand nombre d'être éligible au logement social et notamment pour les PLS.

Enfin, il faut permettre aux décideurs de revoir, peut-être tous les 5 ans (à débattre), la situation des ménages qui occupent un logement social afin de mieux fluidifier la rotation au sein du parc social.

Je voudrais rappeler qu'aujourd'hui dans notre pays, plus de 100 000 logements sociaux sont vides. Ce n'est pas en densifiant la région parisienne - comme le pensent certains - qui est déjà la zone la plus dense d'Europe, que l'on va régler le problème du logement dans notre pays. Oui, il existe bien en France une crise du logement. Plus d'un million et demi de nos compatriotes sont mal logés ou en attente d'un logement, mais la réponse ne peut être la densification de la banlieue parisienne. La réponse est dans le rétablissement d'une véritable politique d'aménagement du territoire, politique abandonnée depuis presque 30 ans.

Dans ce débat, celui du logement, pardon de le dire avec force, mais il n'y a pas les gentils d'un côté et les méchants de l'autre, les vertueux contre les égoïstes, les humanistes contre les gestionnaires. La chose est plus subtile, il y a en fait les responsables contre les idéologues. Je suis clairement dans le camp des responsables. Je fais volontiers mienne la pensée de Jean-Paul Sartre qui disait : « *Dans la vie on ne fait pas ce que l'on veut, mais on est responsable de ce que l'on est.* »

Sur un tout autre sujet, nous allons adopter le compte administratif pour l'exercice budgétaire 2018. Nous constaterons un excédent de fonctionnement important lié certes aux activités de cessions et acquisitions foncières, mais aussi à la qualité de gestion du budget communal. Nous constaterons également le désendettement à hauteur de deux millions d'euros, tout cela en maîtrisant la fiscalité locale, c'est-à-dire sans augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Cette stabilité fiscale sera confirmée par la délibération qui fixera les taux et qui n'augmenteront pas une nouvelle fois en 2019. Pour mémoire, le taux communal de la taxe d'habitation n'a pas augmenté à Saint-Cloud depuis 2012 et 2015 pour le taux de la taxe foncière. Dans un contexte extrêmement contraint où les prélèvements de l'État opérés sur le budget communal sont toujours plus conséquents, je pense qu'il est bon de le rappeler.

Je souhaite remercier l'ensemble des services qui quotidiennement veillent à la dépense publique dans notre commune et en particulier le service des Finances placé sous l'autorité de madame Catherine TRABOUYER. Je remercie également notre directrice générale des services, madame Nathalie BERNARD, l'ensemble des élus avec une mention spéciale pour notre collègue Eric SEYNAVE, adjoint aux finances. Cette sagesse fiscale et budgétaire ne nous empêche pas de développer des projets. La réalisation du nouveau complexe sportif des tennis des Coteaux en est un exemple.

Merci à tous pour votre engagement au service de la Ville et des Clodoaldiens.

Dominique LEBRUN, premier maire-adjoint en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports

■ **Travaux de requalification du carrefour entre les rues Dailly, André-Chevillon et du Calvaire** : La reprise des enrobés de trottoirs a lieu mardi 2 avril. Les enrobés de chaussée seront effectués pendant les vacances scolaires de Printemps, fin avril, début mai.

■ **Travaux de requalification des rues de Buzenval et de la Redoute** : L'aménagement est achevé et le coût de l'opération est de 1 200 000 €.

■ **Avenue de Longchamp** : Comment rendre moins sombre cette voie ? Une consultation auprès des riverains va être lancée dès lundi 1^{er} avril pour une durée de quinze jours avec trois propositions :

l'abattage d'un magnolia sur deux, le maintien du statu quo, l'abattage de tous les magnolias et la rectification du trottoir avec replantation d'arbres à feuilles caduques de moindre importance. Les urnes pour la remise des bulletins complétés seront installées à la pharmacie et au restaurant Mistinguette.

■ **Escaliers mécaniques** : Le nouvel escalier mécanique de la rue Feudon a été mis en service vendredi 15 février à la satisfaction générale. Des travaux ont débuté sur l'escalier mécanique de la rue Alexandre-Coutureau après qu'une nouvelle entreprise ait été mandatée. Une remise en fonctionnement est prévue lundi 1^{er} avril après une vérification de tous les points de sécurité.

■ **Sécurisation de la brocante/vide-grenier TOUTOCOTO** : Un dispositif de sécurité va être mis en place pour éviter les intrusions. Cette année, durant la manifestation, l'avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny sera en sens interdit, entre la rue Alphonse-Moguez et l'avenue Clodoald.

■ **Avenue Francis-Chaveton** : Seize arbres ont dû être abattus et onze nouveaux arbres ont été replantés.

■ **Boulevard Jules-Peltier** : Il est procédé à la pose de clôtures plus robustes ainsi que de portillons pour faciliter l'entretien du talus. Les travaux devraient être achevés fin avril.

■ **Aménagement du tunnel de la Bérengère** : Des replantations sont en cours après avoir procédé à de l'arrachage.

■ **Nids de poule** : Le programme de rebouchage se poursuit et devrait être achevé début avril.

■ **Bornes de recharge pour les véhicules électriques** : Les bornes du 199, boulevard de la République et face au 35, boulevard Senard seront mises en service avant le 15 avril.

Thierry ARNAUD, maire-adjoint en charge de la Solidarité, du logement, de l'action sociale, de la citoyenneté et de la santé

Logement

■ **Logements sociaux** : Le Préfet a transmis le taux de logements sociaux à Saint-Cloud pour l'année 2018 : il est de 17,30 % au 1^{er} janvier 2018 avec 2 230 logements sociaux contre 17,24 % au 1^{er} janvier 2017 avec 2 222 logements sociaux. Le Préfet précise qu'il manque 993 logements sociaux pour arriver au taux de 25 %.

■ **Comité régional de l'habitat et de l'hébergement** : Le Comité établit comme constat actuel une très forte diminution des logements mis en chantier sur la région (78 000 logements en 2018, soit -5 % par rapport à 2017); il y a eu 28 830 logements sociaux agréés (-4,3 % par rapport à 2017); 73 285 logements sociaux ont été attribués (-7,9 % par rapport à 2017 et -14,5 % par rapport à 2016). Le taux de rotation diminue de plus en plus (5 % pour la Région et 3 % pour Saint-Cloud). L'État ouvre chaque nuit 110 000 places d'hébergement (dont 40 000 en hôtel). Il y a une rotation continue du flux des demandeurs d'asile : ils sont environ 9 000 en région Île-de-France.

Eric SEYNAVE, maire-adjoint en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et de l'emploi

■ **l'Institut Curie - site de Saint-Cloud** : Le nouveau directeur de la recherche Alain Puisieux, professeur en pharmacie, a précisé ce jour au Conseil de surveillance du site de Saint-Cloud les axes de recherche poursuivis dans notre ville : l'investigation épidémiologique, la bio-informatique et les bio statistiques, les biomarqueurs et la pharmaco-images. Il a aussi proposé d'introduire deux grands sujets de réflexion pour les 200 chercheurs basés à Saint-Cloud : intégrer des notions de sciences humaines et sociales avec les problèmes d'accès équitable aux thérapies innovantes, les financements et les questions économiques, l'éthique médicale et scientifique; en matière de prévention, l'intérêt doit se porter à ce qui touche le mode de vie et le cancer. Quant au chantier actuel du site de Saint-Cloud, l'ouverture des plis et le choix des entreprises sont prévus fin avril; le démarrage du chantier aura lieu fin septembre.

■ **Développement économique** : L'activité de l'Espace Emploi a été réorientée il y a deux ans vers le développement économique; le suivi des demandeurs d'emploi, toujours accueillis sur place, a été confié à des associations qui ont fait leurs preuves. Gille NAKACHE, ancien dirigeant de filiale d'Air France, avait alors été recruté pour une période déterminée afin de se charger des relations avec les entreprises. Il a mené ce travail, qu'il va cesser prochainement, avec exemplarité. Il faut l'en remercier. Un directeur de l'activité économique, Adrec ZAIDENER, a été recruté pour lui succéder.

■ **Déclaration liminaire du maire** : Eric SEYNAVE se réjouit de la décision des juges qui confirment que la carence est contreproductive puisque aucun

permis de construire n'a pu être délivré depuis sa mise en place. Il tient à saluer l'opiniâtreté du maire et espère, comme lui, que cette décision sera confirmée sur le fond. Le caractère suspensif du jugement va permettre de reprendre le rythme raisonnable de constructions, nécessaire au maintien de la population. Il souhaite surtout que ces efforts de construction se poursuivent avec la volonté d'y associer des logements aidés. Toutes les municipalités qui se sont succédées depuis plus de 40 ans à Saint-Cloud ont eu ce souci; c'est grâce à cette politique que notre ville peut s'enorgueillir d'une progression exemplaire du taux de logements sociaux, en particulier entre 2000 et 2014, en portant le taux de logements sociaux, dit SRU, de 10 à 17 %. Malheureusement, depuis 2014, plus aucun permis de construire ne comportait de logements aidés. Il est souhaitable que cette décision permette de retrouver cette pratique pour garantir la diversité de population, composante importante de la qualité de vie à Saint-Cloud.

Caroline CHAFFARD-LUÇON, maire-adjoint en charge des Grands projets et du commerce

■ **Démolition et reconstruction de l'îlot des Avelines pour le futur marché des Avelines** : Les agences d'architecture sélectionnées travaillent sur le projet. Le jury se réunira mercredi 22 mai pour le choix du maître d'œuvre.

■ **Animations commerciales** : L'association Saint-Cloud Commerces propose du 1^{er} au 13 avril : « Les Jours fous » avec des promotions chez certains commerçants. Samedi 18 mai : Soirée guinguette au jardin des Tourneroches. À partir de 18 h : Jeux pour enfants et kermesse, suivis à 19 h d'un grand barbecue avec réservation obligatoire.

■ **Animations sur les marchés forains** : Une animation « poneys », destinée aux enfants, a lieu les samedi 6 et dimanche 7 avril, respectivement sur les marchés des Avelines et des Milons. Elle sera couplée sur chaque marché avec un café-chouquettes, en présence du maire et des élus, à 10 h aux Avelines et à 10 h 30 aux Milons. Une animation avec un marché aux plantes aura lieu les samedi 18 et dimanche 19 mai autour du marché des Avelines. Le dimanche 19 mai, un café-chouquettes sera organisé en parallèle.

Christine CHAZELLE, maire-adjoint en charge du Développement durable

■ **Plan Climat air énergie territorial** : Jusqu'au 19 avril, les Clodoaldiens sont invités à donner

leur avis sur ce plan sur le site de POLD à l'adresse www.parisouestladedefense.fr/pold/index.php?p=actu&idc=75

■ **Jardin partagé** : Le 21 février a eu lieu la réunion annuelle du jardin partagé Les Coteaux fleuris, en présence d'une équipe motivée, prête à accueillir de nouveaux jardiniers. Toutes les informations pratiques sont disponibles sur la page Facebook Les Coteaux Fleuris – jardin partagé de Saint-Cloud. Sont prévus 56, boulevard Senard : samedi 13 avril à 14 h : animation « Association de plantes, rotation des cultures, et calendrier d'arrosage » ; mercredis 17 avril et 15 mai à 14 h 30 : « Jardin de l'Inf'eau » et samedi 11 mai à 14 heures : « La biodiversité dans mon jardin ».

■ **Ferme du Piqueur** : Depuis l'automne dernier, elle a été confiée par le Domaine national de Saint-Cloud à l'association Espaces, qui fait de l'insertion par l'écologie urbaine. L'association a maintenu les animations (accueil de scolaires, de groupes de handicapés...), mais propose aussi de nouvelles activités dont la vente de fruits et légumes produits dans le potager. Un café solidaire est ouvert les mercredis après-midi, samedis et dimanches. La ferme récupère les invendus de surfaces commerciales pour nourrir les animaux. Des apports complémentaires par des bénévoles sont les bienvenus. Une première session de formation à la permaculture est prévue en mai.

Delphine RENAUDIN, maire-adjoint en charge du Patrimoine communal (gestion et travaux), de la sécurité et de l'hygiène

■ **Commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public** : Depuis la dernière réunion du Conseil municipal, elle s'est réunie à cinq reprises (dont une fois sous la direction départementale pour les Bureaux de la Colline). Ainsi des avis favorables ont été émis pour tous les bâtiments visités : conservatoire de musique et de danse le 12 février, école maternelle Pasteur, le 21 février, Bureaux de la Colline le 8 mars, école maternelle du Val d'or le 12 mars et école élémentaire des Coteaux le 26 mars.

■ **Travaux sur les bâtiments communaux** : Les entreprises ont été choisies pour les travaux d'installation d'un système de ventilation et de chauffage dans le gymnase des Tourneroches. Ils se dérouleront très prochainement.

Les échafaudages de l'église Saint-Clodoald vont être démontés, les travaux sur la toiture, le conduit de fumée de la chaufferie s'achèvent et les vitraux ont été reposés.

Ségolène de LARMINAT, maire-adjoint en charge de la Culture

La dernière édition de la plaquette culturelle à destination du jeune public Le P'tit Cloud vient de sortir. Elle est distribuée à toutes les familles des enfants scolarisés et, est disponible à la mairie et dans les établissements culturels.

■ **Les 3 Pierrots** : Trois spectacles ont affiché complet : *Intra-Muros* d'Alexis Michalik (31 janvier), Alex Lutz (14 février) et Feu! Chatterton (14 mars). Les spectacles jeune public ont également rencontré un grand succès : *l'Histoire du vieux Black Joe et Romance*. Cinéma : En février, la fréquentation a progressé de 8 % par rapport à 2018. 120 spectateurs ont assisté vendredi à la projection de *Comme un seul homme* en présence du marin Éric Beillon. Les séances Ciné-ma différence attirent toujours plus de monde. Le succès de la représentation cinématographique des Opéras et Ballets live se confirme (218 spectateurs sur *Carmen* et 215 spectateurs pour *La Belle au bois dormant*).

■ **Médiathèque** : En février, la manifestation de vulgarisation scientifique La Science se livre a rencontré un grand succès auprès des Clodoaldiens. L'atelier jeunesse « Quand l'homme copie les animaux » était complet et la conférence de Georges Chapouthier « L'homme est-il un animal comme les autres ? » a accueilli une centaine de curieux. Au mois de mars, plusieurs animations ont été organisées dans le cadre de Dis-moi 10 mots, semaine consacrée à la langue française et à la francophonie : un atelier jeunesse « Balade autour des mots » par Abyale ; une conférence interactive « Dis-mois dix mots... avec ta voix ! » par Roch Jamelot ; enfin, deux dictées à l'Espace d'animation des Coteaux, et à la médiathèque. L'opération Recycle' Livres (vente de documents déclassés au prix d'un euro et de trois euros pour les plus beaux livres) est organisée samedi 18 mai de 14 h à 18 h.

■ **Musée des Avelines** : L'exposition La France depuis Saint-Cloud, André Kertész et la revue *Art et Médecine* (1931-1936), qui met en valeur la rencontre entre deux hommes, le docteur Debat, Clodoaldien et le photographe hongrois André Kertész, se poursuit jusqu'au 13 juillet. Cette

exposition, coproduite par la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAP), présente 80 tirages modernes d'André Kertész, grande figure de la photographie des années 30. Une conférence est proposée samedi 6 avril, en présence du directeur de la MAP sur son fonds photographique exceptionnel. Le musée participe également à la première édition du Printemps de la sculpture dans les Hauts-de-Seine le weekend des 30 et 31 mars avec des ateliers et une conférence. Le lancement des Flâneries au cœur des quartiers, samedi 16 mars en présence du maire et des conseillers municipaux délégués de quartier, a connu un franc succès. Le public présent a découvert les cinq livrets mis à sa disposition pour se promener dans Saint-Cloud à la découverte de son patrimoine historique. Ces livrets sont disponibles gratuitement à l'entrée du musée; ils sont téléchargeables sur le site de la Ville.

■ **Le conservatoire** : De nombreux concerts ont été proposés depuis le début du mois de février : un récital de piano de Sophie Patey le 2 février, le weekend du jazz du 15 au 17 février, un concert russe le 13 mars et un concert baroque le 16 mars. *Pierre et le Loup* est présenté samedi 30 mars à 18h, avec la participation de 14 professeurs du conservatoire. L'auditorium est très apprécié des mélomanes et des musiciens depuis sa réhabilitation.

■ **L'ECLA** : Pour la 3^e année consécutive, Rock en Seine et la Région Île-de-France donnent la chance à sept groupes de musique lycéens de jouer sur scène pendant le festival. L'ECLA a été choisi pour organiser le tremplin, qui a lieu au Carré samedi 18 mai, à partir de 20h afin de sélectionner le groupe qui représentera le département des Hauts-de-Seine. Organisées par le Conseil départemental, l'Alternatif à Paris-la Défense a accueilli mardi 19 mars les premières Journées de l'innovation collaborative, dédiées à l'économie du partage sous toutes ses formes. L'ECLA a été invité pour présenter le So Art Café, son café participatif et collaboratif et y tenir un stand. En février, l'artiste Louise Duneton a été accueillie en résidence de création et a animé huit ateliers pédagogiques en direction des écoles élémentaires. Quelques 200 œuvres des jeunes talents sont ainsi présentées, faisant écho au travail de l'artiste qu'il est possible de découvrir dans le cadre de l'exposition *Animal*, entre le 15 mars et le 15 avril.

Marc CLIMAUD, maire-adjoint en charge des Sports et de l'animation

Sports

■ **Soirée Aquazen à la piscine** : Elle a eu lieu jeudi 20 mars. 152 personnes y ont participé dans une très bonne ambiance. Il faut remercier les différents prestataires et les services municipaux pour leur dévouement et pour leur efficacité. Cette soirée s'est totalement auto-financée.

■ **Eco-trail de Paris Île-de-France** : C'était la 12^e fois que la Ville était partenaire pour une affluence record avec cette année 11 500 participants aux différentes courses de 18 à 80 km. Deux agents municipaux ont couru et en sont félicités. La célèbre épreuve du 80 km avait son arrivée au premier étage de la tour Eiffel avec la participation de coureurs de plusieurs nationalités. Beaucoup d'épreuves se sont déroulées dans le Domaine national de Saint-Cloud.

Animation

■ **Soirée caritative Toutes à l'école** : Plus de 160 participants étaient présents à cette soirée organisée mardi 19 mars à 19h30 au Carré en faveur de l'association Toutes à l'école pour l'éducation de petites filles défavorisées du Cambodge. Cette manifestation était présidée par le maire et Tina Kieffer, présidente de l'association, en présence des marraines Chantal THOMASS et Anne-Claire COUDRAY.

■ **Brocante/vidéogrenier Toutocoto** : Elle est organisée samedi 30 mars. Les Clodoaldiens et les autres personnes de passage pourront chiner, admirer le défilé costumé des enfants des écoles du quartier et assister au match de football entre l'école publique et l'école privée.

Olivier BERTHET, maire-adjoint en charge de la Sécurité publique, des anciens combattants et de la sécurité routière

■ **La cérémonie à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc** a eu lieu mardi 19 mars, en présence d'un public nombreux. Il faut déplorer la disparition du fidèle porte-drapeau de la Fnaca : M. Ahmed Belmadani (né en 1935) présent, qui est décédé le lendemain.

Nicolas PORTEIX, conseiller municipal délégué à la Citoyenneté et au quartier Centre/Village

■ **Recensement annuel de la population** : La campagne 2019 s'est achevée début mars. Il y a un très faible taux de logements non enquêtés à Saint-Cloud : 4,7 % (Île-de-France : 7,9 %). On constate aussi un excellent taux de réponses sur internet à Saint-Cloud : 79 % (Île-de-France : 55 %, Hauts-de-Seine : 58 %). Il faut remercier vivement les Clodoaldiens qui ont répondu et surtout les cinq agents recenseurs qui ont accompli avec efficacité cette mission difficile.

■ **Élections européennes** : Elles se dérouleront dimanche 26 mai. La date limite pour les inscriptions sur la liste électorale est fixée cette année au 31 mars. Les inscriptions sont possibles par Internet sur le site service-public.fr en vérifiant bien les justificatifs à fournir. La constitution des bureaux de vote pour ce scrutin débute dans les prochains jours. La participation d'assesseurs dans chacun de nos 21 bureaux est indispensable pour assurer la bonne tenue du scrutin. Les Clodoaldiens qui souhaitent assurer la fonction d'assesseur peuvent se manifester auprès des représentants locaux des listes qu'ils souhaitent représenter où à défaut contacter le Conseiller municipal délégué. Les responsables locaux des différents listes seront, comme de coutume, associés à la constitution des listes d'assesseurs.

■ **Commission de contrôle des listes électorales** : Conformément à la réforme électorale entrée en vigueur au 1^{er} janvier, cette commission, nommée par le Préfet, est désormais constituée d'élus des différents groupes du Conseil municipal dont le nombre est défini par la loi. En sont membres pour la majorité municipale : titulaires : Mireille Guezenc, Jean-Christophe Pierson, Capucine du Sartel ; suppléants : Virginie Rechain, Céline Martin, Sacha Gaillard ; pour le groupe *Saint-Cloud, c'est vous* : titulaire : Elisabeth Calgaro, suppléante : Marlène Labatut ; pour le groupe *Saint-Cloud Rive-Gauche* : titulaire : Catherine Nado, suppléant : Xavier Brunschvicg. La commission se réunit mardi 2 avril pour une présentation de son rôle, de son fonctionnement puis jeudi 2 mai pour effectuer les vérifications des inscriptions et des radiations.

■ **État civil** : La loi du 10 septembre 2018, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019, réforme la réglementation sur les reconnaissances d'enfants. Ces nouvelles dispositions, pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile et une intégration réus-

sie, ont pour objectif de lutter contre les reconnaissances de paternité frauduleuses.

Depuis le 1^{er} mars 2019, les pères (pour les couples non mariés) qui viennent reconnaître un enfant doivent obligatoirement fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois. Par ailleurs, sur le même principe que les auditions de mariages, l'officier d'état civil a la possibilité de procéder à une audition de l'auteur de la reconnaissance, en cas de suspicion de fraude.

Virginie RECHAIN, conseiller municipal délégué du quartier Coteaux/Bords de Seine

Les dialogues des quartiers Coteaux/Bords de Seine et Centre/Village ont eu lieu **jeudi 7 février** au sein de l'établissement Les Jardins de Saint-Cloud rue Dantan, ceux de **Pasteur/Magenta et Montretout/Coutureau** **mercredi 13 février** au conservatoire et ceux de **Hippodrome/Fouilleuse et Val d'or** **mardi 12 mars** aux 3 Pierrots. Nous remercions les personnes présentes d'avoir participé à ces soirées ; des habitants non coutumiers de la réunion de quartier sont venus assister à ces dialogues, préférant cette nouvelle formule plus interactive, et intéressées également par le changement de lieu.

Ces soirées furent l'occasion de débattre, d'échanger, de donner des points de vue sur la vie des quartiers. Différents thèmes ont été abordés comme l'urbanisme, la voirie, les commerces de proximité ou encore la faune, la flore en ville, la gestion des déchets, les installations sportives... Chacun a pu s'exprimer, cette formule plus axée sur le dialogue sans thème prédéfini a plu aux intervenants ; ces rencontres seront donc renouvelées l'année prochaine.

Le budget habituellement présenté lors de la réunion de quartier fait dorénavant l'objet d'une réunion publique annuelle qui a eu lieu cette année jeudi 17 janvier au Carré.

Mireille GUEZENEC, conseiller municipal délégué aux seniors et au quartier Hippodrome/Fouilleuse

■ **Espace d'animation des Coteaux** : La séance de gymnastique cérébrale remporte toujours un vif succès, un après-midi ludique autour des expressions de nos grands-mères a été très apprécié ; une journée nutrition était offerte par Saveurs et vie et Silver fourchette, avec un quizz suivi d'une

dégustation de produits locaux et ensuite le plaisir de confectionner des plats.

■ **Sortie des seniors à Saint-Cloud** : Participation à la Semaine de la langue française et de la francophonie en partenariat avec la médiathèque qui a proposé la dictée, les ateliers d'écriture et de lecture. Conférence sur le Japon, visites au musée pour l'exposition *La France depuis Saint-Cloud* et balade autour de l'hippodrome; un thé-ciné était proposé aux 3 Pierrots pour le film *Les invisibles*.

■ **Sortie des seniors hors de Saint-Cloud** : La sortie du mois de février était consacrée à la visite du centre Abbé Pierre Emmaüs et au musée des pompiers; celle du mois de mars a conduit les seniors à la miellerie du Gâtinais et au musée de l'imprimerie de Malesherbes.

■ **Colonie des seniors** : lundi 1^{er} avril a lieu la réunion d'information pour le séjour dans l'Aude, organisé du 14 au 21 septembre 2019.

■ **Résidence Lelégard** : Les résidents et leurs familles ont élu leurs représentants au conseil de vie sociale.

Quartier Hippodrome/Fouilleuse : Ouverture de l'atelier Shazak qui propose de la sellerie française sur mesure.

Anne COVO, conseiller municipal délégué à la Petite enfance

■ **La journée pédagogique annuelle de la Petite enfance** a eu lieu vendredi 22 mars. Les équipes de la petite enfance étaient réunies pour la journée.

■ **Journée nationale de grève dans les établissements de Petite enfance jeudi 28 mars** : La ville a été impactée. Les établissements Clair de lune, Petits Loups, Petite Ourse, la Baleine bleue, les Lutins et la Petite Sirène sont restés fermés. La crèche Boucle d'Or a fonctionné avec des horaires réduits. Les familles avaient été préalablement informées dès le lundi soir, par voie d'affichage dans les structures et par courriels adressés par les directrices. Il faut remercier le service Communication qui a relayé l'information sur les réseaux sociaux.

■ **Les établissements municipaux de Petite enfance seront fermés :**

- le lundi 22 avril (Pâques);

- du vendredi 26 avril au soir au lundi 6 mai au matin;

- le mercredi 8 mai;

- du mercredi 29 mai au soir au lundi 3 juin au matin.

Des regroupements de structures seront effectués du lundi 6 au vendredi 10 mai.

Jean-Christophe PIERSON, conseiller municipal délégué au Commerce et à l'artisanat

■ **Lancement du Saint-Cloud Le Label début mai** : Cette initiative municipale doit permettre de réunir les commerçants, les créateurs, les artisans ou les entreprises qui créent ou innovent à Saint-Cloud; mettre en lumière leurs initiatives mais aussi développer des circuits courts, nécessaires pour dynamiser l'activité commerciale. Pour obtenir le Label Saint-Cloud le dépôt des candidatures a lieu du 1^{er} avril au 6 mai. Le dossier est téléchargeable sur le site Internet de la Ville et doit être envoyé au service Commerce au 4, rue du Mont-Valérien. La réunion du jury est prévue mercredi 15 mai; les primés seront labellisés pour trois ans. La remise des labels aura lieu en septembre.

■ **Happy Hour** : La prochaine rencontre a lieu mercredi 3 avril chez Mistinguette pour les commerçants des Coteaux et du Val d'or, en présence du maire, des conseillers délégués de quartier et des élus en charge du commerce. Une trentaine de personnes sont attendues.

■ **Association des commerçants Saint-Cloud Commerces** : Le dîner organisé mercredi 20 mars a rassemblé 75 personnes, dont une quarantaine de commerçants qui ont entériné les animations proposées par quartier.

■ **Nouveaux commerces** : Quartier Coteaux/Bords de Seine : La brasserie Mistinguette ne désemplit pas depuis son ouverture le vendredi 15 mars. Quartier Montretout/Coutureau : Le magasin Biocoop ouvre au 10, rue Alexandre-Coutureau le jeudi 11 avril.

Edith SAGROUN, conseiller municipal délégué à la Jeunesse

■ **Conseil des Jeunes** : Un tournoi de football est organisé mercredi 17 avril de 13h à 16h au stade du Pré Saint-Jean.

■ **Accueil Jeunes** : La traditionnelle fête a lieu le vendredi 28 juin.

■ **Bourses Initiatives Jeunes** : La prochaine réunion est fixée au jeudi 16 mai. Plusieurs dossiers sont déjà à l'étude.



■ **Formation pour les jeunes** : Une session du PSC1 est proposée aux jeunes de Saint-Cloud samedi 30 mars. Il y aura exceptionnellement dans le groupe deux adultes (une maman et une auxiliaire de vie parentale), suite au drame survenu dans le Domaine national de Saint-Cloud. La prochaine session aura lieu samedi 18 mai.

■ **50 ans de l'AIAPÉ** : À l'occasion de cet anniversaire, cette association de parents d'élèves propose d'organiser, en lien avec la Ville, plusieurs événements autour du thème « Nos enfants, nos écrans et nous » (conférences, ateliers et pique-nique). Ces manifestations s'adressent aux parents, aux adolescents et à l'ensemble de la famille. Les dates seront communiquées très prochainement par l'association.

DÉLIBÉRATIONS

Lundi 25 mars, les projets de délibérations ont été étudiés par la Commission des finances et par la Commission des travaux, réunies conjointement pour l'examen du compte administratif 2018 et d'autres questions concernant les deux commissions. **Le rapporteur général de la Commission des travaux, Nicolas PORTEIX, en l'absence de Céline MARTIN, excusée, donne connaissance au Conseil des observations formulées et des avis émis par les deux commissions.**

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 14** : Élection du secrétaire de séance

En début de séance, **Sacha GAILLARD** est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

■ **Délibération n° 15** : Installation de madame **Géraldine MAGNIER**, nouvelle Conseillère municipale.

Monsieur Thierry DIAI, conseiller municipal élu sur la liste *Saint-Cloud, c'est vous*, a adressé au maire une lettre de démission du Conseil municipal le 29 janvier 2019. **Madame Géraldine MAGNIER**, suivante de liste, a accepté de siéger au sein de cette assemblée. **Le Conseil municipal prend acte de l'installation de madame Géraldine MAGNIER en qualité de conseillère municipale au sein du groupe *Saint-Cloud, c'est vous*.** Le tableau du Conseil municipal sera modifié en conséquence ; il fera l'objet

d'une mesure d'affichage et de transmission au préfet. Le maire lui souhaite la bienvenue (*applaudissements de l'assemblée*).

■ **Délibération n° 16** : Commission des Travaux – remplacement d'un membre

En raison de la démission de monsieur Thierry DIAI, conseiller municipal élu sur la liste *Saint-Cloud, c'est vous*, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein des commissions permanentes. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne madame Géraldine MAGNIER, membre de la commission des travaux.**

FINANCES

Rapporteurs : Eric SEYNAVE (N° 17,19, 20, 21 et 22), le maire (N° 18)

■ **Délibération n° 17** : Avis sur le compte de gestion 2018 du comptable public

Le Conseil municipal émet un avis favorable unanime à l'approbation du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2018, qui corrobore les résultats du compte administratif 2018 du maire.

■ **Délibération n° 18** : Élection du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2018

Le vote du compte administratif devant l'assemblée délibérante nécessite l'élection d'un président de séance autre que le maire, qui ne peut être juge et partie et doit donc se retirer. **Le Conseil municipal élit à l'unanimité Dominique LEBRUN, premier maire-adjoint, pour présider la séance durant la présentation et le vote du compte administratif 2018.**

■ **Délibération n° 19** : Adoption du compte administratif 2018

Dominique LEBRUN, en préalable, rappelle que le compte administratif donne les résultats de l'exécution du budget de l'année précédente. Il compare à cette fin les prévisions et les réalisations en dépenses et en recettes.

Le vote du compte administratif vaut arrêt définitif des comptes et donne quitus au maire de sa gestion pour l'exercice considéré. **Eric SEYNAVE** en résume les principales données qui se présentent ainsi :

Section	Économies sur les dépenses réelles	Différences sur les recettes réelles	Ensemble
Fonctionnement	+1 254 867,28 €	+1 442 071,57 €	+2 696 938,85 €
Investissement	+3 766 286,28 €	-1 437 983,39 €	+2 328 302,89 €
Résultats globaux	+5 021 153,56 €	+4 088,18 €	+5 025 241,74 €

L'historique :

	Fonctionnement	Investissement	Résultat net excédentaire
2013	2 928 660,42 €	-2 306 226,26 €	622 434,16 €
2014	1 876 910,33 €	-1 545 390,11 €	331 520,22 €
2015	2 680 418,45 €	-1 076 390,14 €	1 604 028,31 €
2016	3 972 979,02 €	-1 813 250,01 €	2 159 729,05 €
2017	5 161 325,02 €	-3 383 412,79 €	1 777 912,23 €
2018	4 951 300,04 €	73 941,70 €	5 025 241,74 €

Les faits marquants de l'année 2018 :

- La création du Territoire Paris Ouest La Défense (POLD) au 1^{er} janvier 2016 a eu pour conséquence la mise en place de nouveaux flux financiers :

* **en recettes** : la Commune perçoit de :
L'État : la part départementale de fiscalité ménage (taxe d'habitation et taxe sur le foncier non bâti),
La Métropole du Grand Paris : la dotation part salaire et la part communale garantie de fiscalité économique (attribution de compensation),

* **en dépenses** : la commune reverse à cet établissement public territorial dans le cadre du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) : La part départementale de fiscalité ménage (TH et TFNB).

La dotation part salaire (fiscalité économique).
Pour 2018, le montant total de FCCT versé par la Ville a été de 7 786 310,51 € (9 110 650 € en 2017). Ce montant résulte du pacte fiscal et financier négocié entre les onze communes, permettant un équilibre entre chacune d'elles.

- L'évolution de la DGF et des péréquations depuis 2015 :

RECETTES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Évolution CA 2018/CA 2017	
DGF	3 722 988 €	2 790 189 €	2 040 140 €	1 760 769 €	- 279 371 €	-13,69 %

DÉPENSES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Évolution CA 2018/CA 2017	
FSRIF	1 990 546 €	2 675 050 €	2 692 167 €	3 198 159 €	+ 505 992 €	+ 18,79 %
FPIC	1 232 073 €	2 306 039 €	2 083 951 €	3 186 936 €	+ 1 102 985 €	+ 52,92 %
TOTAL	3 222 619 €	4 981 089 €	4 776 118 €	6 385 095 €	+ 1 608 977 €	+ 33,68 %

Le FPIC demandé au territoire POLD a été d'un montant de 57 579 711 € (52 007 093 € au CA 2017), réparti de la manière suivante :

- 17 642 554 € payés par l'EPT (17 642 555 € au CA 2017) : 1 469 395 € pour la part de Saint-Cloud (1 295 646 € au CA 2017);

- 39 937 157 € payés par les communes membres (34 364 538 € au CA 2017) : 3 186 936 € payés par Saint-Cloud (2 083 951 € au CA 2017).

- **La section de fonctionnement est excédentaire en 2018 (+ 4 951 300 €)** grâce essentiellement à des recettes réelles plus importantes : + 1 442 071 €, essentiellement les recettes fiscales supérieures

aux prévisions (+ 675 805 €), notamment la fiscalité locale (+ 379 000 €) et les droits de mutation (+ 215 000 €), les produits des services (+ 368 160 €), les diverses subventions accordées et notamment celle de la Caisse d'allocations familiales pour les établissements de Petite enfance : au total + 308 143 €, les produits exceptionnels liés aux cessions foncières, aux remboursements sur frais d'actes ou de contentieux : + 86 950 €, les revenus des immeubles : + 86 265 €. Cet excédent est assuré par l'annulation du virement prévu au budget à la section d'investissement de 2 162 911 € et par des **dépenses réelles inférieures** à celles prévues au budget : - **1 254 867 €** (- 1 738 192 € en 2017), réparties sur différentes imputations dont essentiellement les charges à caractère général : (-685 417 € : contrats, travaux sur voirie, télécommunications, maintenance...), les charges de personnel (-366 995 €) dont la baisse est la conséquence d'une gestion très rigoureuse des effectifs et de la rationalisation de la gestion des postes, les charges exceptionnelles avec une baisse des dépenses liées à la politique familiale : AMGED, prime 3^e enfant et plus : -172 418 €.

- **La section d'investissement présente un excédent global de 4 581 706 € en raison des cessions foncières réalisées.** Compte tenu des résultats antérieurs (-4 681 057 €) et des restes à réaliser (173 292 €), le résultat de clôture de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 73 941 €. Ce résultat s'explique par des **recettes réelles inférieures aux prévisions** : - **1 437 983 €**, avec deux emprunts non mobilisés en totalité : -888 000 €, une baisse des dotations : -337 947 € dont la taxe d'aménagement; des subventions d'équipement en recul (- 105 082 €) en raison du décalage de calendrier sur les opérations financées dans le cadre du contrat de développement signé avec le Conseil départemental. Il faut noter cependant des **dépenses réelles inférieures aux crédits inscrits** : - **3 766 286 €** avec notamment des reports de travaux pour les équipements sportifs et la signalétique des bâtiments communaux, des économies grâce à une politique d'optimisation des coûts notamment sur les acquisitions de matériel informatique et de mobilier.
- **La dette est de 1 068 € par habitant au 31 décembre 2018** (1 103 € par habitant au 31 décembre 2017); la moyenne de la dette dans les villes des Hauts-de-Seine était de 1 446 € par habitant au 31 décembre 2017.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2018, résultat de l'exercice 2018 du budget de la ville,

qui fait apparaître un excédent global de clôture de 5025241,74 €. Le maire n'a pas pu prendre part au vote, conformément à la loi. Elisabeth CALGARO, Sophie MICHAUD, Marlène LABATUT, Loïc GUÉRIN et Géraldine MAGNIER du groupe *Saint-Cloud*, c'est vous ne prennent pas part au vote. Sophie MICHAUD précise que cette position s'explique par le fait que ce groupe n'est pas associé aux choix de gestion de la ville.

■ **Délibération n° 20 : Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2018**

Les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer chaque année sur le **bilan des acquisitions et des cessions immobilières** opérées sur leur territoire. **Le Conseil municipal prend acte du bilan 2018 annexé au compte administratif.**

■ **Délibération n° 21 : Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2019. Malgré les contraintes financières auxquelles la Ville est soumise, les taux de fiscalité communaux de l'année 2019 n'augmenteront pas.** En effet, le budget de l'année 2019 voté le 20 décembre 2018 n'intègre pas d'augmentation. La création, au 1^{er} janvier 2016, de deux niveaux de coopération intercommunale : la MGP et l'EPT a eu une incidence notable sur la fixation des taux locaux d'imposition. En effet, l'ensemble de la fiscalité des ménages est désormais perçue par les communes. Ainsi, les taux des communes et des anciens EPCI sont automatiquement additionnés pour produire le nouveau taux communal. Cette nouvelle répartition de la fiscalité n'aura aucune incidence sur le montant payé par chaque foyer fiscal. À compter de l'année 2018, la suppression de la TH pour 80 % des redevables s'applique. Elle sera progressive : 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020. L'État prend en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017. La mesure concerne 23 % des contribuables Clodoaldiens en 2018 pour un montant dégrèvé de 627 851 €, ce qui équivaut à 3,9 % du montant total perçu. Dans l'hypothèse d'un même nombre de contribuables concernés pour 2019, le montant dégrèvé s'établirait à 1 360 000 € et représenterait 8,22 % du produit total.

Le Conseil municipal fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition en 2019 (2 abstentions : Catherine NADO, Xavier BRUNSCHVICG) :

- **Taxe d'habitation : 17,67 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,26 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14,22 %**

■ **Délibération n° 22 : Restitution à la Ville de la compétence « dispositifs de vidéoprotection »**

Le Conseil de territoire Paris-Ouest-La Défense (POLD) a délibéré le 20 décembre 2017 sur les « dispositifs de vidéoprotection » restituant ainsi aux communes de Garches, Vaucresson et Saint-Cloud cette compétence initialement transférée. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la restitution de la compétence dispositifs de vidéoprotection à la Ville à compter du 1^{er} janvier 2018.** Les dépenses et les recettes sont prévues en conséquence sur le budget communal (2 abstentions : Catherine NADO, Xavier BRUNSCHVICG).

ESPACE PUBLIC, VOIRIE ET TRANSPORTS

Rapporteur : Dominique LEBRUN

■ **Délibération n° 23 : Redevances d'occupation privative temporaire du domaine public routier, de ses dépendances, des parcs et des jardins publics – précisions du dispositif**

Le Conseil municipal du 22 novembre 2018 a revalorisé, à partir du 1^{er} janvier 2019, les redevances d'occupation privative du domaine public routier, avec ou sans emprise, liées aux travaux, aux chantiers et aux animations, créant de nouveaux montants, correspondant à des situations existantes et non prévues jusqu'alors (installation provisoire de chantier, stationnement de véhicule de chantier sur place payante, redevance de réservation de stationnement). Il s'avère que des précisions doivent être apportées pour plusieurs types d'occupation afin d'améliorer la compréhension des montants des redevances sollicitées. **Le Conseil municipal, unanime, fixe les montants applicables à partir du 1^{er} janvier 2019 avec les précisions complémentaires apportées, conformément au tableau joint à la présente délibération. Il rappelle que ces tarifs sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2019, en application de la délibération du 22 novembre 2018, et sont applicables aux installations nouvelles ainsi qu'aux installations existantes ayant fait l'objet d'autorisations antérieures au 1^{er} janvier 2019.**

■ **Délibération n° 24 : Déclassement du parking situé 50, rue de la Porte jaune**

La Ville a été sollicitée par les riverains de la résidence Villa Jean Chièze pour régulariser l'occupation du parking de 200 m², situé 50, rue de la Porte jaune ; ce parking appartient à la Ville depuis 2006, date à laquelle il lui a été cédé par le

Département des Hauts-de-Seine. Il avait été inclus dans le permis de construire de la résidence pour répondre aux exigences du plan d'occupation des sols en matière de stationnement. Il est entretenu et a été aménagé par l'association syndicale libre de la résidence, et il convient par conséquent de régulariser cet état de fait, en procédant à son déclassement. La désaffectation effective du bien a été constatée par décision du maire en date du 8 mars 2019. **Le Conseil municipal, unanime, constate le déclassement du parking situé 50, rue de la Porte jaune, cadastré section AO numéro 662, d'une surface de 200 m².**

■ **Délibération n° 25 : Adhésion au partenariat de mutualisation géographique (MIG) – Approbation de la charte graphique partenariale de mutualisation de l'information géographique**

La démarche de mutualisation de l'information géographique a été initiée en 2010, suite à l'adoption de la directive INSPIRE rendant obligatoire le partage d'informations géographiques entre autorités publiques. Pilotée par le Département des Hauts-de-Seine, elle regroupe actuellement une vingtaine de partenaires (communes, établissements publics territoriaux, la DRIEA, la brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, Paris La Défense). Ce partenariat, régi par une charte, permet ainsi le partage de données de références (adresses, photographies, plans topographiques...) et doit faciliter l'exercice des compétences des collectivités territoriales. La mise à disposition des données par les partenaires n'implique aucun engagement financier. La Ville va bénéficier, avant l'été 2019, d'un accès à l'outil de système d'informations géographiques mis en place par POLD (QGIS) et souhaite donc s'associer à ce partenariat. **Le Conseil municipal, unanime, approuve la démarche partenariale de mutualisation de l'information géographique ; il entérine la charte partenariale de mutualisation de l'information géographique.** Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer avec le Département des Hauts-de-Seine la demande d'adhésion à la charte et tous les documents y afférents. Il désigne Dominique LEBRUN, premier maire-adjoint en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports, comme représentant de la Ville au comité de pilotage.

■ **Délibération n° 26 : Représentation-substitution au sein du SIGEIF de la communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay**

La communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay est devenue membre du SIGEIF au

nom de ses communes. Le SIGEIF a dû modifier ses statuts et chacune des collectivités adhérentes doit en conséquence se prononcer à son tour sur la nouvelle composition du syndicat résultant de l'adhésion de cette communauté d'agglomération. **Le Conseil municipal prend acte de la représentation-substitution, au sein du comité du SIGEIF, de la communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay, s'agissant des communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Wissous, pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité; il prend acte de la modification de la liste des membres du SIGEIF, mentionnée à ses statuts, résultant de l'adhésion de la communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay.**

CITOYENNETÉ

Rapporteur : Nicolas PORTEIX

■ **Délibération n° 27 : Demande de retrait de la Ville de Saint-Cloud du Syndicat intercommunal du cimetière de l'Orme à moineaux des Ulis (SICOMU) et modalités financières de sortie**

Ce syndicat a été constitué en janvier 1978, entre les communes de Bagneux, Bourg-la-Reine, Chaville, Meudon, Saint-Cloud pour les Hauts-de-Seine et Les Ulis, Orsay, Palaiseau pour l'Essonne, pour la création et la gestion d'un cimetière aux Ulis. La Ville y avait adhéré afin de pouvoir bénéficier de plus de places et de permettre aux administrés d'acheter des concessions de plus longue durée. Au 31 décembre 2018, Saint-Cloud dispose de 73 espaces funéraires sur ce site. La participation financière de la Ville, qui s'élevait à 29 376 € en 2009 et à 16 296 € en 2018, sera de 14 703 € pour l'année 2019. Plusieurs communes, membres du SICOMU - dont Saint-Cloud - ont manifesté à plusieurs reprises depuis 2014 leur souhait de quitter le Syndicat. Le Comité syndical a conditionné les retraits éventuels à la réhabilitation du site, débutée en 2018 et qui sera achevée en 2019, ainsi qu'à la vente de la réserve foncière. La procédure de sortie des communes qui le souhaitent a été lancée par délibération du Comité syndical du 18 décembre 2018. Les huit communes intéressées sont invitées à délibérer dans les délais légaux avant que ne soit pris, conjointement par le Préfet de l'Essonne et le Préfet des Hauts-de-Seine, un arrêté préfectoral de modification statutaire et de retrait des Villes. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide du retrait**

de la Ville du Syndicat Intercommunal du cimetière de l'Orme à moineaux des Ulis (SICOMU). Il autorise les communes qui le souhaitent à sortir de ce syndicat. Il accepte les conditions financières de retrait proposées par le Comité syndical du SICOMU : Les deux années de cotisations 2018 et 2019 versées par la Ville, soit un montant de 30 999 €, lui seront remboursées; le montant des opérations de reprises concernant les concessions échues, mais non renouvelées à la date effective de la sortie, en sera déduit. Le calcul du remboursement définitif et précis sera effectué à la date de l'arrêté préfectoral, pris conjointement par le Préfet de l'Essonne et le Préfet des Hauts-de-Seine. Le remboursement interviendra sur le budget de l'année 2020.

ACTION SOCIALE ET LOGEMENT

Rapporteur : Thierry ARNAUD

■ **Délibération n° 28 : Garantie communale accordée à la SA d'HLM LOGIREP pour un emprunt réaménageant la durée d'un prêt contracté en 2011 pour la construction de 10 logements de type PLS, 56 à 60, rue du Mont-Valérien**

Les 31 mars et 7 juillet 2011, le Conseil municipal a accordé sa garantie pour le remboursement de trois prêts PLS d'un montant total de 1 519 330 € contractés par la SA d'HLM LOGIREP - dont un prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations de 547 278 € - pour le financement de la construction de 10 logements locatifs sociaux PLS. La Ville dispose d'un droit de réservation sur deux logements jusqu'à complet amortissement des trois prêts, soit jusqu'en 2061. La SA d'HLM LOGIREP a souhaité procéder au réaménagement de plusieurs prêts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations, et notamment de l'emprunt PLS contracté sur 30 ans pour en allonger sa durée résiduelle de dix années, sans en modifier le montant restant à garantir. LOGIREP a donc sollicité la Ville pour renouveler sa garantie précédemment consentie, à hauteur de 467 943,25 € - capital restant à rembourser sur 34 ans au lieu de 24 ans - à compter de décembre 2018. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde à la SA LOGIREP la garantie pour l'avenant de réaménagement souscrit auprès de la CDC pour un montant total de 467 943,25 € au maximum pour la Ville pendant 34 ans. Il approuve les termes de l'avenant à la convention de réservation et autorise le maire à signer le présent document.**

AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Eric SEYNAVE

■ Délibération n° 29 : Cession de deux parcelles de voirie au Département des Hauts-de-Seine pour l'aménagement de la rue Dailly

Les travaux d'aménagement de la rue Dailly (RD 907), réalisés par le Département des Hauts-de-Seine, requièrent une régularisation du foncier, avec l'abandon par la Ville de deux parcelles de terrain. Dans les faits, ces emprises sont déjà affectées à la voirie départementale (chaussée et trottoirs). La Ville et le Département se sont entendus pour une cession à l'euro symbolique, correspondant à un transfert de charges entre collectivités. Les frais notariés seront à la charge du Département. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession à l'euro symbolique, par la Ville au Conseil départemental des Hauts-de-Seine, d'une emprise de 822 m² sur la parcelle AE 179 et de 284 m² sur la parcelle AE 182, conformément au projet de division annexé à la délibération.** Il charge l'étude notariale Chargelègue, Marchand, Babusiaux, domiciliée 12, rue Dailly, de la rédaction des actes afférents. Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer tous les actes et documents nécessaires à la finalisation de cette cession.

■ Délibération n° 30 : Cession à l'Institut Curie de trois emplacements de stationnement en sous-sol sur le site des Bureaux de la Colline

L'Institut Curie, fondation reconnue d'utilité publique, est le maître d'ouvrage d'une opération d'extension et de restructuration de l'un de ses établissements, le site René Huguenin de Saint-Cloud, afin de pouvoir mieux prendre en charge les malades du cancer et y créer un important centre de recherche. Ce projet d'envergure comprend une phase de construction à l'emplacement des bâtiments démolis pour une surface de 11 000 m² et une phase de réhabilitation/restructuration de l'existant de 8 000 m². L'emprise du projet est constituée de carrières qui rendent difficiles la réalisation d'un nombre suffisant d'emplacements de stationnement, obligeant l'Institut à prévoir l'achat ou la location d'emplacements supplémentaires. La Ville souhaite favoriser la réalisation de ce projet en usant de son droit de préemption urbain, en application de l'article L300-1 du code de l'urbanisme, dont l'un des objets est de faciliter la création de locaux de recherche. Elle souhaite notamment que ce futur projet ne rende pas le stationnement en centre-ville encore plus difficile. La Ville est devenue propriétaire de trois emplace-

ments de stationnement sur le site des Bureaux de la Colline pour un montant d'acquisition, hors frais d'acte et hors frais d'agence, de 24 000 € (valeur vénale). Après avoir consulté le service d'évaluation domaniale, un accord est intervenu avec l'Institut Curie sur les conditions d'une cession amiable. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions de la cession d'un montant global de 30 000 €. La Ville cède ainsi à l'Institut Curie trois emplacements de stationnement sur le site des Bureaux de la Colline cadastré AH 537, rue d'Orléans, 1, rue Royale et 1 à 7, rue du Palais.** Il est convenu que si la vente intervient après le 1^{er} juillet 2019, l'acquéreur remboursera le prorata des charges et frais complémentaires liés au report de la signature. Le Conseil municipal charge l'étude notariale Chargelègue, Marchand, Babusiaux, domiciliée 12, rue Dailly, de la rédaction des actes afférents. Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer tous les actes et documents nécessaires à la finalisation de cette cession.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le maire

■ Délibération n° 31 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2019

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. Cinq postes sont créés et dix-sept postes sont supprimés. Les effectifs budgétaires sont portés temporairement à 509. Ce nombre théorique n'est pas le reflet du nombre réel d'agents travaillant pour la Ville. **Ces dispositions sont approuvées unanimement.**

■ Délibération n° 32 : Création d'un emploi d'attaché territorial – Acheteur public

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer, à compter du 1^{er} juin 2019, un emploi d'acheteur public, dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet. Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il est confié à un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée maximale de 3 ans. Le contrat de l'agent pourra être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. À l'issue de la période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. **L'agent nommé devra justifier du titre ou du**

diplôme requis pour occuper cet emploi et accéder au grade d'attaché territorial. Il sera rémunéré sur la base du 5^e échelon de ce grade et bénéficiera du régime indemnitaire y afférent.

■ **Délibération n° 33 : Modification du montant des indemnités pouvant être versées aux directeurs d'écoles dans le cadre des activités périscolaires**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, à compter du 1^{er} avril 2019, qu'un directeur d'école maternelle et élémentaire, acceptant expressément la responsabilité du temps de la pause méridienne, percevra sur 10 mois une indemnité mensuelle correspondant à 23 heures de surveillance au taux correspondant à son grade. Les montants de l'heure suivront l'évolution des taux publiés au bulletin officiel.

■ **Délibération n° 34 : Modification de la délibération du 17 mai 2018 créant l'emploi d'attaché territorial – Chargé d'affaires.**

Le Conseil municipal confirme l'inscription au tableau des effectifs d'un emploi de chargé d'affaires dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions de chargé d'affaires sous l'autorité du directeur du bâtiment. Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il est confié à un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée maximale de 3 ans. Le contrat de l'agent pourra être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. À l'issue de la période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. **L'agent nommé devra justifier du titre ou du diplôme requis pour occuper cet emploi et accéder au grade d'attaché territorial. Il sera rémunéré sur la base du 11^e échelon de ce grade (au lieu du 10^e échelon prévu initialement par délibération du 17 mai 2018) et bénéficiera du régime indemnitaire y afférent.**

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe *Saint-Cloud*, c'est vous

1) MGP - interdiction de la circulation des véhicules les plus polluants (critère 5) (question présentée par Sophie MICHAUD)

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris a voté, sous la présidence de M. Ollier, l'interdiction à compter du 1^{er} juillet 2019, de la circulation des véhi-

cules les plus polluants (critère 5), dans une large zone, à l'intérieur de la boucle de l'A86, (Zone à Faible Émissions). Cela concerne les véhicules diesel de plus de 18 ans et essence de plus de 21 ans. Pour entrer en vigueur, cette disposition doit faire l'objet d'un arrêté municipal par chacune des 79 communes concernées. Elle conduirait notamment à l'interdiction de circuler pour une part importante des véhicules des commerçants et artisans, ou sur une ville comme Asnières, d'après son Maire, 3 000 foyers seraient concernés. Quelle est votre position M. le maire ? Un arrêté municipal sera-t-il pris en ce sens pour Saint-Cloud ?

Éric BERDOATI confirme que la Ville est concernée par la ZFE : Zone à Faibles Émissions, qui est à l'initiative de la Métropole du Grand Paris. Le maire est favorable à une amélioration de la qualité de l'air, notamment en limitant le nombre de véhicules polluants qui circulent, mais cela ne doit cependant pas s'analyser comme une écologie punitive qui crée les effets inverses de ce que l'on souhaite. La Métropole est favorable à l'accompagnement des particuliers détenteurs d'un véhicule de critère 5 en leur octroyant une prime de 5 000 € ; cette aide leur permettrait de changer leur véhicule qui serait interdit de circulation. Le président de la Métropole mettra en place ce dispositif à partir du moment où il aura la certitude de bénéficier d'un accompagnement financier du gouvernement, qu'il a interrogé et dont il attend la réponse. Il est peu probable que cela démarre au 1^{er} juillet 2019 puisque pour l'instant aucune réponse n'a été formulée. Enfin, la commune n'a pas les moyens financiers de se substituer à la Métropole. Il appartient à celle-ci et au gouvernement de confirmer leurs engagements par écrit pour que l'on puisse ensuite accompagner la mesure. Dans l'attente, il n'y a évidemment pas d'arrêté pris.

2) Projet de fermeture de classe à l'école du Centre (question présentée par Géraldine MAGNIER)

Où en est-on de la menace d'une nouvelle fermeture de classe à l'école du Centre, pour la rentrée 2019 ? La deuxième fermeture de classe en 2 ans. Depuis fin Janvier, de nouvelles démarches ont-elles été entreprises afin d'éviter une telle fermeture ? Enfin, combien de familles, géographiquement destinées à mettre leurs enfants dans l'école du Centre ont obtenu une dérogation leur permettant de les placer dans un autre établissement (réduisant d'autant le nombre d'enfants inscrits et contribuant, ainsi, à la décision de fermeture prise par l'académie) ?

ÉRIC BERDOATI rappelle que la décision de fermeture ou d'ouverture d'une classe ne dépend abso-

lument pas d'une commune mais de la Direction académique du département. Quand ce projet de fermeture a été porté à la connaissance de la municipalité, le maire, Brigitte PINAULDT et Nicolas PORTEIX ont aussitôt mené un certain nombre d'actions pour tenter d'éviter cette fermeture, sans attendre la manifestation d'une dizaine de parents un soir, devant la mairie quand elle était fermée. Éric BERDOATI s'est rendu au conseil d'école en janvier pour expliquer la situation; il a écrit à la directrice académique ainsi qu'aux parents d'élèves et l'Éducation nationale a confirmé la fermeture. Les parents d'élèves ont été conviés à une réunion d'information où ils étaient peu nombreux. Le maire leur a écrit à nouveau pour leur repréciser les mesures que la Ville avait prises et surtout pour démentir deux insinuations qui sont fausses :

- La première concerne le périmètre scolaire; la Ville serait grandement responsable de la fermeture de cette classe - alors que ce n'est pas elle qui décide - parce que la municipalité refuse de modifier le périmètre scolaire. Il a été expliqué dans le courrier adressé aux parents que malheureusement - et c'est d'autant plus regrettable pour la dynamique d'une commune - la démographie est en baisse avec 472 naissances en 2000, 448 en 2010 et 346 en 2018, soit 102 naissances en moins en 8 ans. Cela a comme conséquence une chute du nombre d'enfants scolarisés dans le secteur public à Saint-Cloud. À partir du moment où le nombre d'enfants est en baisse, l'idée qui consisterait à modifier le périmètre scolaire équivaut tout simplement à déshabiller une école pour en habiller une autre; elle est complètement saugrenue, car cela reviendrait à mettre une autre école dans la situation dénoncée à l'école du Centre. Le changement de périmètre scolaire ne peut se concevoir que dans le cadre d'une croissance démographique.

- La deuxième affirmation avancée auprès des parents d'élèves, tout aussi fautive, est de prétendre lier ce problème à un trop grand nombre de dérogations accordées par la commission prévue à cet effet. Sur les cinq dernières années, 25 enfants sont sortis du périmètre et dans cette même période, 26 y sont rentrés. Le solde de la dérogation est positif d'un enfant, donc s'il n'y avait pas eu de dérogation, il y aurait un enfant de moins. Éric BERDOATI continuera à défendre les intérêts de cette école auprès de la directrice académique ainsi que la décharge de fonction de la directrice, puisque s'il y a une classe de moins, elle perdra sa décharge de fonction à mi-temps.

Enfin, le gouvernement a pris une mesure de dédoublement des classes CP / CE1 dans les zones d'éducation prioritaire. Si cela est une bonne mesure, le seul problème est que le nombre d'enseignants est insuffisant pour une mise en place dans les meilleures conditions. L'État est donc amené à fermer un certain nombre de classes dans des départements où il y a moins de problèmes; c'est le cas à Saint-Cloud et dans les Hauts-de-Seine, afin de tenter de fournir en enseignants les classes qui en ont le plus besoin. Cela crée une vraie difficulté dans le département où environ 150 classes fermeront en septembre 2019. S'il y a effectivement une démographie en baisse dans les Hauts-de-Seine, elle ne justifie pas à elle-seule ce nombre de fermetures de classes et l'augmentation de la moyenne du nombre d'enfants par classe à l'école élémentaire du Centre et ailleurs. C'est là aussi un deuxième sujet actuel mais qui ne dépend non plus ni de la directrice académique, ni de notre Ville.

3) Fermeture de la poste du Centre/Village (question présentée par Elisabeth CALGARO)

Concernant la fermeture de la Poste du Centre/Village, quelles démarches avez-vous initiées, avec les autorités compétentes, afin de vous opposer à cette fermeture, regrettable pour tous les Clodoaldiens et tout particulièrement pour les commerces du centre. Ce service public s'avère d'une importance première s'agissant du dynamisme du commerce en centre-ville. Que faisons-nous pour épauler les Clodoaldiens/iennes ?

Caroline CHAFFARD-LUÇON rappelle que, depuis plusieurs mois, la Ville est en relation régulière avec la Poste qui voulait proposer l'essentiel de ses services postaux sur une amplitude horaire élargie. Cela s'est concrétisé en novembre 2018 avec l'ouverture au sein du Monoprix de la Poste Relais. Un nouveau rendez-vous a été fixé avec la Poste en décembre 2018 pour établir un point sur la Poste du Centre/Village. Il s'avère que l'inflexion du nombre de courriers, qui a débuté en 2008, s'est poursuivie au fil des années, avec une baisse de l'ordre de 7 % par an. Ainsi, la Poste est passée de 12 milliards de plis en 2008 à 9 milliards de plis en 2018 et il est prévu 7 milliards de plis dans trois ans. Il y a 80 bureaux de Poste de plein exercice dans les Hauts-de-Seine. Il faut une fréquentation de 500 clients par jour pour que le système reste viable. À Saint-Cloud, il existe deux bureaux de poste, cinq relais Pickup et un établissement de courrier (centre de tri). La fréquentation de la

Poste principale est passée de 433 clients par jour en 2016 à 350 clients par jour en 2018 ; celle de la Poste Centre/Village est passée de 265 clients par jour en 2016 à 165 clients par jour en 2018, ce qui n'est pas viable économiquement. Sur les 18000 points poste en France, 9000 ne sont pas des bureaux de Poste. La Ville leur a demandé - et ils se sont engagés à le faire - de ne pas fermer le bureau de Poste tant qu'une solution de Relais Poste n'aura pas été trouvée. Ils ont ainsi été dirigés vers divers commerçants. Actuellement, une solution avec Franprix, situé place du Moustier, est en bonne voie pour que toutes les activités de la Poste, à l'exception des activités bancaires, y soient reprises. Dès que ce commerçant aura signé la convention, le Conseil municipal en sera informé. L'objectif fixé est l'été prochain.

4) Agression à l'entrée du Pré Saint-Jean le mois dernier

L'un de nos élus a eu connaissance d'une violente agression commise, le mois dernier, sur un adolescent, par un groupe d'autres adolescents, à l'entrée du centre sportif du Pré Saint-Jean, laissant la victime dans un état assez sérieux. Agression qui s'est déroulée le matin, à l'entrée des classes autour de 8 h 30, et en pleine semaine... Êtes-vous informé des suites qui ont été données à cette agression ? De la situation de la victime ? Interpellations ? Quid de l'utilité des caméras de sécurité dans cette affaire ?

Éric BERDOATI confirme qu'il y a eu effectivement une agression sérieuse au Pré Saint-Jean sur un jeune n'habitant pas Saint-Cloud mais étant lycéen sur notre ville. Les individus agresseurs ont été identifiés et des interpellations ont été effectuées. Une enquête judiciaire est en cours. La Ville suit attentivement cette affaire.

La séance est levée à 23 h 30

■ Fait à Saint-Cloud,
signé le 2 avril 2019

Le maire,



Éric BERDOATI



DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 11 février : 18, avenue de Longchamp (modification d'une devanture commerciale)
- 13 février : 4, rue Pasteur (ravalement de pignon)
- 13 février : 8, allée de la Treille (extension d'une maison individuelle)
- 18 février : 27 bis, avenue Clodoald (extension d'une maison individuelle)
- 18 février : 14, rue du Mont-Valérien (remplacement de fenêtres et extension d'un appartement)
- 21 février : 10 bis, avenue du Général-Leclerc (isolation thermique par l'extérieur)
- 21 février : 19, rue Bucourt (ravalement et isolation thermique)
- 9 mars : 10, rue Romand (changement de destination)
- 11 mars : 4, avenue Général-Leclerc (modification de façades)
- 11 mars : 10, rue Alexandre-Coutureau (modification de façades)
- 11 mars : 30 ter, boulevard de la République (pose d'une porte de parking)
- 13 mars : 48, rue Tahère (modification de façade et agrandissement d'une terrasse)
- 13 mars : 141, avenue du Maréchal-Foch (remplacement de clôtures)
- 18 mars : 14, rue des Gaillons (extension d'une maison individuelle)
- 18 mars : 4, rue Gaston-Rollin (extension d'une maison individuelle)
- 18 mars : 6, rue Émile-Verhaeren (ravalement)
- 25 mars : 79, rue Henri-Regnault (extension d'une maison individuelle)
- 25 mars : 2 ter, avenue de Longchamp (ravalement et modification de façade)
- 25 mars : 16 bis, rue des Girondins (clôture)

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

- 5 février : 28, rue Jacoulet (extension d'une maison individuelle)
- 5 février : 15, avenue des Vignes (extension d'une maison individuelle)
- 12 février : 216, boulevard de la République (immeuble de 36 logements collectifs)
- 12 février : 1, rue Laval (construction d'une maison individuelle)
- 18 mars : 29, rue Ferdinand-Chartier (extension d'une maison individuelle)
- 21 mars : 16, rue Joseph-Lambert (extension d'une maison individuelle)

PERMIS DE DÉMOLIR ACCORDÉ :

- 22 mars : 42, boulevard de la République (démolition de 10 logements)

ACTES ENREGISTRÉS 29 JANVIER AU 13 MARS

NAISSANCES

Mila Nitusgau ■ Rahaël Ndengue ■ Pacôme Hallaire Correira da Silva ■ Anthony Lawand Thomas ■ Eliott Frigot ■ Étienne Dorrer Poirson ■ Noah Bujon ■ Thibault Wiest ■ Hanna Rebiha ■ Aya Rebiha ■ Naïm Bouroukou ■ Rayen Khedhira ■ Diane Morraglia ■ Lina Cougnaud ■ Ivan Ghyselinc ■ Mame-Pauline Marcadé ■ Léonie Ibarrart Michaud ■ Oubay El Hichou ■ Ninon Azou ■ Élise Géret Delagrang ■ Arielle Fitoussi ■ Bakary Keita ■ Axel Paré ■ Bastien Corot ■ Virgile Racault ■ Lucien Martinez ■ Rafael Pinero ■ Roméo Pinero ■ Béatrice Diaz Pinto ■ Lina Fahim ■ Alexandre Salaun de Kertanguy ■ Juliette Goument

MARIAGES

Claire Sieg & Éric Monthuis ■ Charlotte Duplessis & Nicolas Garofalo ■ Hanna Sadouk & Amjad Kharij ■ Myriam Ayach & Muhammad Huzaifa

DÉCÈS

Simone Latil née Grandis (82 ans) ■ Josette Jeantet née Poinso (89 ans) ■ Jankel Lipovetzky (93 ans) ■ Madeleine Drault née Mulard (97 ans) ■ Jack Preud'Homme (73 ans) ■ Patrick Geral (55 ans) ■ Michelle Coissac née Geoffroy (90 ans) ■ Musa Sirleaf (75 ans) ■ Colette Garnier née Barbe (84 ans) ■ Jack Garnier (84 ans) ■ Suzanne Penard née Mandeix (91 ans) ■ Andrée Lienhart née Morin (100 ans) ■ Max Constant (90 ans) ■ Philippe Gaillard (86 ans) ■ Xen Quach (91 ans) ■ Daniel Leroy (87 ans) ■ Gisèle Christophe née Chabre (96 ans) ■ Jytte Chasles née Gronbech (90 ans) ■ Geneviève Jouvin née Kosny (82 ans) ■ Claude Guichard (88 ans) ■ Carmen Kormylo née Guislain (83 ans) ■ Thi-Dung Nguyen (88 ans) ■ Jacqueline Vidonne née Nitzsché (95 ans) ■ Anna-Majja Dewisme née Reinonen (67 ans) ■ Jean-Pierre Cardon (67 ans) ■ Yvonne Mazère née Gachet (96 ans) ■ Timothée Godet (4 ans) ■ Florence Chenard (76 ans) ■ Pierre Marquet (93 ans) ■ François Silva (83 ans) ■ Samuel Kouatouka (65 ans) ■ Max Saffar (84 ans) ■ Daniel Costan (74 ans) ■ Bernard Gazet du Châtelier (80 ans) ■ Annie Stisi née Forest (73 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE FÉVRIER 2018 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,17	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,7	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	18,3	-
Magnésium	mg/l	8,4	-
Calcium	mg/l	60	-
Chlorure	mg/l	34,9	250**
Sulfates	mg/l	96,0	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	15,5	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

**Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).



GLOSSAIRE DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension (argile, limons, particules organiques colloïdales, plancton, organismes microscopiques) qui donnent un aspect trouble à l'eau.

Le pH, abréviation de « potentiel Hydrogène » est un indice qui traduit la concentration d'ions Hydrogènes dans une solution. Il détermine l'acidité, l'alcalinité ou la neutralité de l'eau. L'échelle qui sert à le mesurer est comprise entre 0 et 14. Une eau dont le pH est inférieur à 7 est dite acide. Lorsque son pH est supérieur à 7, on dit qu'elle est basique (alcaline) et s'il est égal à 7, l'eau est dite neutre. Le pH d'une eau est directement lié à son origine et à la nature des terrains qu'elle traverse. Suivant sa valeur, il est parfois nécessaire de le rééquilibrer car le pH de l'eau peut avoir de nombreuses incidences sur d'autres paramètres.

Le magnésium est un élément très répandu dans la nature, dans de nombreux minéraux et dans les calcaires (2,1 % de l'écorce terrestre). Son abondance géologique, sa grande solubilité, sa large utilisation industrielle font que les teneurs dans l'eau peuvent être importantes (quelques mg/l à plusieurs centaines de mg/l). La plupart des eaux naturelles présentent des teneurs comprises entre 5 et 10 mg/l. Cette concentration est en relation directe avec la nature géologique des terrains traversés. Le magnésium dans l'eau provient de l'attaque par l'acide carbonique des roches magnésiennes et de la mise en solution de magnésium sous forme de carbonates ($MgCO_3$) et de bicarbonates (Mg_2HCO_3).

Les chlorures, très répandus dans la nature, généralement sous forme de sels de sodium (NaCl), de potassium (KCl) et de calcium ($CaCl_2$), les ions chlorures (Cl^-) dont la plus grande partie se trouve dans les océans, constituent environ 0,05 % de la lithosphère (partie solide de la sphère terrestre). De façon générale, l'ion chlorure est présent dans toutes les eaux, à des concentrations variables. Dans les eaux de surface, il est présent en faible concentration. Dans les eaux souterraines, la teneur en ions chlorures peut atteindre quelques grammes par litre au contact de certaines formations géologiques.

Les sulfates, composés naturels des eaux, les ions sulfates (SO_4^{2-}) sont liés aux cations majeurs : calcium, magnésium et sodium. À part ceux du plomb, du baryum et du strontium, la plupart des sulfates sont solubles dans l'eau. Ils peuvent néanmoins être réduits en sulfure, volatilisés dans l'air en hydrogène sulfure (H_2S), précipités en sel insoluble ou assimilés par des organismes vivants. La concentration en sulfates dans les eaux naturelles est très variable, mais ne dépasse généralement pas le gramme par litre.

L'ammoniaque. Sont désignées sous le terme ammoniaque des formes ionisées (ion ammonium NH_4^+) et non ionisées (NH_3) de l'azote ammoniacal. La présence d'azote ammoniacal dans l'eau, comme celle des nitrates, provient de la décomposition des déchets végétaux et animaux. Sous sa forme ionisée, l'azote ammoniacal est peu toxique, mais une forte concentration dans l'eau peut être le signe d'une pollution par des matières fécales ou par des rejets industriels.

Les nitrites, (NO_2^-), comme les nitrates, sont présents à l'état naturel dans les sols, les eaux et les plantes, mais généralement en faible quantité. Plus une eau est riche en nitrates, plus le risque est important pour l'homme de consommer des nitrites, car les nitrates se transforment en nitrites dans notre estomac par le phénomène chimique de la réduction (élimination d'oxygène). Une trop forte concentration de nitrites dans l'organisme peut provoquer des maladies graves (des cyanoses notamment), en particulier chez les nourrissons dont l'alimentation est constituée essentiellement de lait réhydraté. La consommation d'eaux trop riches en nitrates est, pour les mêmes raisons, fortement déconseillée aux femmes enceintes.

Les nitrates (NO_3^-) résultent de l'oxydation de l'azote organique et sont donc présents à l'état naturel dans les sols et dans les eaux. L'augmentation du taux de nitrates dans les eaux superficielles et souterraines est due pour une large part à l'enrichissement des sols par des engrais chimiques ou organiques, ainsi qu'aux rejets d'eaux usées ou mal traitées dans les cours d'eau. Les nitrates en eux-mêmes ne présentent pas de danger particulier pour la santé, c'est leur transformation en nitrites dans l'estomac qui peut être toxique.



Les pesticides totaux. La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par le ruissellement (contamination dans les eaux de surface) ou par leur infiltration (contamination dans les eaux souterraines). Les facteurs influents sur le transfert des pesticides jusqu'au milieu hydrique naturel sont leur solubilité dans l'eau, leur résistance à la dégradation physique et biochimique, la nature du sol, le volume et l'intensité des pluies.

La dureté d'une eau ou son titre hydrotimétrique (TH) exprime sa concentration en sels de calcium et de magnésium. Comme le pH, la dureté est liée à la nature des terrains traversés par une eau. Si l'eau présente une forte concentration de ces sels minéraux, on dit qu'elle est dure (c'est le cas des eaux provenant des sols calcaires). À l'inverse, si cette concentration est faible, l'eau est dite douce, ce qui est le cas par exemple en Bretagne lorsqu'elle provient ou traverse des sols granitiques.

Une eau dure, par son apport en calcium et en magnésium, est bonne pour la santé, mais elle accélère par contre l'entartrage des conduites et réagit mal au savon. À l'inverse, une eau trop douce a tendance à corroder les canalisations.

Le calcium est un métal alcalino-terreux extrêmement répandu dans la nature et en particulier dans les roches calcaires, sous forme de carbonates. Ces sels se rencontrent dans presque toutes les eaux naturelles. Leur teneur dans l'eau, qui peut varier de 1 à 150 mg/l, est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Les sels de calcium sont obtenus en majorité lors de l'attaque de roches calcaires par l'anhydride carbonique dissous (CO₂). Il constitue l'élément cationique dominant des eaux superficielles. Le calcium est l'élément principal de la dureté de l'eau.



Directeur de la publication : Éric Berdoati. **Rédaction** : Pascal Dupuy, Directeur Territorial.
Coordination : Service Communication. **Mise en page** : LUCIOLE • Avril 2019.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.